

DECISION N° 2021-136 DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret n°2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement public foncier de Lorraine, notamment en tant qu'il substitue les mots Etablissement public foncier de Lorraine à Etablissement public foncier de Grand Est,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°21-002 du conseil d'administration du 10 mars 2021 portant approbation du règlement intérieur institutionnel,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Chargé de Mission Cessions Foncières, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, Rue Robert Blum à l'effet :

DE CEDER à la Commune de BERG SUR MOSELLE, ayant son siège 51 Grand 'Rue à BERG SUR MOSELLE (57570),

Et moyennant le prix total de 231 437,72 € HT auquel s'ajoute 1 840,14 € de TVA sur marge à 20 % soit **233 277,86 € TTC** (DEUX CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS ET QUATRE VINGT SIX CENTIMES)

Payable comme suit :

- 48 127,68 € payable à l'acte
- 46 287,54 € payable au 30 juin 2022
- 46 287,54 € payable au 30 juin 2023
- 46 287,54 € payable au 30 juin 2024
- 46 287,56 € payable au 30 juin 2025

Au compte FR76 1007 1540 0000 0010 0239 808 TRPUFRP1 ouvert au nom de ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE AGENT COMPTABLE.

Les biens désignés ci-après :

Commune de BERG SUR MOSELLE :

Section	N°	Lieudit	Surface (m ²)
10	344/22	Impasse du Vigneron	00 ha 52 a 33 ca
10	348/26	Impasse du vigneron	00 ha 29 a 98 ca
TOTAL SURFACE			00 ha 82 a 31 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Grand Est.

Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le 18 mai 2021